



AJHIRALP

ASSOCIATION D'INSERTION SOCIALE
ET SOCIO-JUDICIAIRE

SIEGE

70-72 cours de la Libération et du Général de Gaulle
38100 Grenoble

Tél. : 04 76 23 90 64 - Fax : 04 76 21 02 85

Courriel : direction@ajhiralp.org

APPEL A CANDIDATURE

**L'Association recrute pour son pôle Insertion Maintenance et Logistique,
Un Conseillé d'Insertion professionnelle (H/F) pour un poste (1 ETP) en Contrat à Durée
Indéterminée
A pourvoir de suite**

Au sein du Pôle Insertion Maintenance et logistique et dans le cadre de notre ACI Les Chantiers du Drac, vous contribuez dans une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes s'intègrent dans un processus de recherche de solutions à leurs difficultés d'insertion en leur permettant d'accéder à un emploi ou à une formation.

DIMENSIONS DU POSTE :

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Pôle Insertion Maintenance et Logistique.

ACTIVITES :

- Assurer le suivi individuel, social et professionnel des salariés en insertion,
- Veiller quotidiennement à la présence des salariés sur le chantier et fait remonter l'information auprès du secrétariat,
- En lien avec le secrétariat et le service de comptabilité, participer à la remontée d'information pour l'établissement de la paie,
- Recueillir les demandes de congés et d'acompte pour transmission au Directeur,
- Organiser et coordonner des actions d'information, de sensibilisation à destination des salariés en insertion,
- Rédiger les bilans liés aux diverses conventions signées avec les partenaires financiers.

QUALITES REQUISES :

- Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Ecoute et disponibilité
- Diplomatie, tout en sachant faire preuve de fermeté.
- Rigueur et autonomie dans le travail.
- Travail en équipe

QUALIFICATIONS PARTICULIERES :

- Débutant accepté
- Licence professionnelle de chargé d'insertion professionnelle
- Titre professionnel ou certificat de compétences professionnelles de conseiller en insertion (CCIP)
- DUT Carrières sociales ou Diplôme d'ingénierie sociale
- Permis B obligatoire

HORAIRES - LIEU DE TRAVAIL ET REMUNERATION :

Horaires : 35 heures par semaine selon cycle de travail préalablement défini

Lieu : Grenoble et agglomération

Rémunération : Selon qualification et ancienneté. Convention Collective 66

Candidature à déposer auprès du Directeur du pôle Socio Judiciaire :

directeur.piml@ajhiralp.org